



# Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ 56, rue d'Inkermann F-69006 LYON ☎ 04.37.24.91.61.

## Introduction à la lecture du livre sur Marie Médiatrice

*Le bon combat marial...*



Les Editions Clovis ont édité un livre intitulé **Marie Médiatrice**. Monsieur l'abbé de Cacqueray termine sa préface en ces termes : « Il appartient au clergé encore détenteur de l'intégrité de la foi de redire ces vérités salutaires avec d'autant plus d'insistance qu'il demeure, là aussi, le dernier à en parler. » La Confrérie Marie Reine des Cœurs désire s'inscrire dans ce bon combat marial en livrant à ses membres quelques considérations qui les introduiront à la lecture, à l'étude, à la méditation, à la contemplation et à la diffusion de ce beau livre.

Abbé Guy Castelain+

membres du corps mystique de Jésus-Christ. Marie est Mère de la grâce et notre mère spirituelle. Elle est médiatrice de la vie surnaturelle qui prend sa source en Jésus-Christ.



## 2. Marie Médiatrice dans la Tradition

Photo : R.P. Jean, o.f.m. cap., auteur du 2<sup>e</sup> chapitre, pp. 35 à 56.

Les Pères apostoliques (héritiers directs des apôtres), les Pères de l'Eglise, les docteurs médiévaux, les auteurs de l'époque moderne, les papes (depuis la révolution jusqu'à Pie XII, dernier pape de l'avant-concile), enseignent tous **Marie Médiatrice**.

C'est une doctrine antique, comme le prouve cette citation (antérieure au concile d'Ephèse qui a défini la Maternité divine en 431) de saint Grégoire de Nazianze : « Car on sait que la grâce divine nous vient par votre intermédiaire. »

C'est une doctrine universelle : « On la trouve prêchée aux quatre coins du monde méditerranéen aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles : à Jérusalem par saint Cyrille, à Rome par Tertullien, en Syrie par saint Ephrem, à Constantinople par saint Jean Chrysostome, à Chypre par saint Epiphane, en Cappadoce par saint Amphiloque, à Vérone par saint Zénon, à Alexandrie par saint Athanase, à Milan par saint Ambroise, à Carthage par saint Augustin. »

Comme le prouve l'histoire des hérésies et des schismes, c'est une doctrine que l'Eglise catholique a toujours possédée : « C'est au IX<sup>e</sup> siècle que commencent les dissensions entre Byzance et Rome, qui aboutiront finalement au schisme définitif du XIV<sup>e</sup> siècle. Du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, on voit notre doctrine prêchée de moins en moins en Orient et de plus en plus en Occident. Les Byzantins se détachant de l'Eglise romaine, colonne de vérité, la Sainte Vierge confie à cette dernière l'apanage de son privilège. »



## 1. Marie Médiatrice dans l'Ecriture sainte

Photo : M. l'Abbé Jean-Paul André, auteur du 1<sup>er</sup> chapitre, pp. 15 à 34.

Dans la Bible, le mystère de **Marie Médiatrice** est présent dès le livre de la Genèse. Adam et Eve, après le péché originel, reçoivent la promesse du Rédempteur, le Nouvel Adam comme l'appellera saint Paul. A ses côtés, se trouve une Nouvelle Eve. Il y aura donc une Médiatrice auprès du Rédempteur dans l'œuvre du Salut.

A l'Annonciation, Marie devient médiatrice de l'Incarnation du seul médiateur de rédemption. Dans la Visitation, Marie est médiatrice de la sanctification de saint Jean-Baptiste. A Nazareth, Marie est médiatrice de l'entrée en ce monde du Sauveur. Aux Noces de Cana, Marie est médiatrice d'une grâce temporelle. Au Calvaire, Notre-Dame des Sept Douleurs se fait médiatrice d'intercession auprès du médiateur de rédemption. A la Pentecôte, selon l'iconographie chrétienne, elle est médiatrice de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Dans l'Apocalypse, saint Jean voit la Femme par excellence en travail d'un enfantement, celui des



### 3. Marie Médiatrice dans la théologie

Photo : M. l'Abbé Philippe Toulza, auteur du 3<sup>e</sup> chapitre, pp. 57 à 79.

Les hommes font souvent appel à un médiateur pour régler les choses de la vie. Par analogie, il est facile de comprendre que des médiateurs pourront aussi intervenir dans les choses du salut.

Jésus est le seul médiateur : lui seul réunit dans sa personne divine la nature humaine et la nature divine. Il est l'unique pontife qui réalise en lui-même cette union. Mais, *Marie Médiatrice*, qui est la Mère du Christ, est l'unique personne en qui s'est réalisée cette union dans la personne du Verbe. Elle est donc aussi, dans son ordre, une unique médiatrice : en elle seule, et en aucune autre femme, s'est réalisé le mystère de l'union hypostatique. Elle est unique médiatrice auprès de l'unique médiateur.

Jésus est l'unique médiateur entre Dieu et les hommes. Mais Marie est l'unique médiatrice entre les hommes et Jésus-Christ. La médiation du Christ n'exclut pas la médiation de la Vierge. La médiation de la Vierge ne porte pas préjudice à celle de Jésus-Christ. D'ailleurs, Dieu adjoindra d'autres médiateurs au Christ : le souverain Pontife pour la direction de son Eglise, les prêtres pour la dispensation de la grâce, etc.

La Vierge est médiatrice en vertu de sa Maternité divine. Elle l'est aussi en raison de la Corédemption et de sa participation au mystère du salut. Jésus-Christ nous a mérité en stricte justice tout ce qui nous est nécessaire au salut. Marie a acquis, par sa compassion méritoire en convenue, un nouveau titre à être trésorière et dispensatrice des richesses acquises par le Rédempteur. Depuis son Assomption, elle voit en Dieu tout ce qui se rapporte au salut de chacun, et elle est à même de s'occuper du salut de chacun en dispensant les dons de Dieu.



### 4. Marie Médiatrice chez saint Ignace

Photo : M. l'Abbé Christophe Beaublat, auteur du 4<sup>e</sup> chapitre, pp. 81 à 102.

La Vierge Marie est un intermédiaire omniprésent dans l'accomplissement de la mission de saint Ignace de Loyola, et cela dès le début : « Marie conduisait toujours son serviteur, afin de le préparer à sa grande mission. Elle fut avec lui dans

la solitude de Manrèse, où il se rendit en quittant Montserrat. Une tradition respectable, rappelée au cours de son procès de canonisation, le montre favorisé de plus de trente apparitions de Notre-Dame, pendant les huit derniers mois de son séjour à Manrèse. »

Ignace avait adopté le recours à *Marie Médiatrice* comme ascèse personnelle dès le début de son sacerdoce : « Ordonné prêtre, Ignace passe une année tout entière à se disposer pour offrir dignement le divin sacrifice ; son recours est toujours à Marie. Sans cesse, il la conjure de lui être propice auprès de son divin Fils. »

Saint Ignace a composé ses principaux écrits sous la protection de *Marie Médiatrice* : « Nous savons par le Père Louis Gonçalves s.j. à qui, sur les instances de ses premiers compagnons, le saint dicta lui-même un résumé succinct de sa vie, que la bienheureuse Vierge se montrait souvent à lui, tantôt intercédant en sa faveur, tantôt le confirmant dans ses décisions, ce qui lui arriva tout spécialement, au sujet des dispositions concernant la pauvreté religieuse. »

Remarquable, au sujet de la médiation de Marie, est le triple colloque de la première semaine des *Exercices spirituels* : « Le premier à Notre-Dame, pour qu'elle m'obtienne de son Fils et Seigneur trois grâces... Le second au Fils, lui demandant les mêmes grâces et le priant de me les obtenir de son Père céleste... Le troisième à Dieu le Père, lui demandant toujours les mêmes grâces et le suppliant de me les accorder lui-même, lui qui est le Seigneur éternel de toutes choses » (ES n° 63). On retrouve ce même schéma dans l'exercice des *Deux étendards* (ES n° 147). Saint Ignace assume la grande Tradition de *Marie Médiatrice* (cf. VD n° 86).



### 5. Marie Médiatrice chez saint Alphonse

Photo : M. l'Abbé Pellouchoud, auteur du 5<sup>e</sup> chapitre, pp. 103 à 123.

Saint Alphonse a écrit : « Tout ce qui m'est arrivé de bon, ma conversion, ma vocation sainte, et tant d'autres grâces, tout, je le reconnais, m'a été donné par l'entremise de Marie. » Bel aveu, quant au rôle de *Marie Médiatrice* dans sa sanctification !

Saint Alphonse se destinait à la carrière d'avocat. Une défaite professionnelle providentielle en fera l'Avocat de Notre-Dame, et, partant, l'Avocat de *Marie Médiatrice*.

C'est surtout dans les *Gloires de Marie* que le saint expose, défend, établit *ex professo* le

mystère de *Marie Médiatrice* comme une thèse irréfutable. Il s'en fera l'avocat invincible contre tous les contradicteurs de son époque. Pour écrire ce livre, saint Alphonse « *passa des années à lire les auteurs, compulsula scrupuleusement les moindres documents propres à l'éclairer, et acquit la pleine conviction que les écrits existants autorisaient et justifiaient précisément ces deux dogmes marials encore à définir à son époque : l'Immaculée Conception et la Médiation universelle de Marie. Aussi se proposa-t-il d'en faire la démonstration avec assurance dans ses ouvrages, en homme sûr qu'un jour l'Eglise les proclamerait* ».



## 6. Marie Médiatrice chez Grignon de Montfort

Photo : M. l'Abbé Guy Castelain, auteur du 6<sup>e</sup> chapitre, pp. 125 à 190.

Avant le concile Vatican II, le cardinal Mercier a lancé, dans le grand public, l'idée d'un Père de Montfort, *Docteur de la Médiation*.

Les difficultés relatives à cette doctorisation sont nombreuses : dévotion n'est pas théologie, d'autant plus que Montfort n'a pas épuisé le sujet et que l'on trouve, dans le *Secret de Marie*, une restriction à la médiation universelle. De plus, il a outrepassé les limites de la véritable action de la Vierge dans l'exercice de sa médiation. Enfin, Rome lui a refusé ce titre de *Docteur* le 2 août 2001.

En réalité, c'est la problématique de l'œcuménisme qui est venue fausser le problème de la doctorisation du Père de Montfort.

Car Montfort rassemble bien toutes les qualités requises pour être *Docteur de l'Eglise* : sainteté de vie, et de vie mariale, parfaite orthodoxie ou exemption de toute erreur, science considérable et profonde érudition, reconnaissance d'une note particulière de son enseignement comme signe d'une mission dans l'Eglise.

Quant à l'approbation solennelle de l'Eglise, il est aisé, à partir d'un exposé de la *Postulation montfortaine* introduisant la *Reproduction photographique du manuscrit du Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* publié en 1942 pour le centenaire de sa découverte, de démontrer qu'il existait, avant le concile Vatican II, des signes annonciateurs de cette approbation...

Les objections sont, finalement, plus apparentes que réelles. Montfort a bel et bien réalisé une synthèse dogmatique, ascétique et mystique relative à la Médiation, y assumant tout ce qu'il y a de plus certain dans la Tradition. Montfort est vraiment l'apôtre et le docteur de *Marie Médiatrice*.



## 7. Marie Médiatrice et le card. Mercier

Photo : M. l'Abbé Sylvain Lamerand, auteur du 7<sup>e</sup> chapitre, pp. 191 à 210.

L'œuvre du cardinal Mercier en faveur de la proclamation du dogme de la médiation universelle a été considérable : « *L'idée du cardinal, d'accord avec tous les évêques belges et de nombreux prélats étrangers, comme avec les autorités doctrinales de l'Université de Louvain, était de préparer la définibilité du dogme de Marie Médiatrice. En attendant ce bienheureux résultat, qu'il ne devait pas voir lui-même en ce monde, Mgr Mercier eut du moins la joie, en 1921, d'obtenir du Souverain Pontife, en faveur du diocèse de Malines, la messe et l'office de la très sainte Vierge spécialement invoquée sous ce vocable.* »

Le 16 août 1924, au *Congrès marial d'Anvers*, il déclare à une assemblée nombreuse et distinguée parmi laquelle on remarque évêques, abbés mitrés, ministres d'Etat et autres dignitaires : « *Je suis venu pour vous demander un service : c'est de vouloir pratiquer et répandre la vraie dévotion à la Sainte Vierge, d'après le bienheureux Grignon de Montfort.* »

Dans sa lettre pastorale sur la *Médiation universelle de Marie et la vraie dévotion selon l'esprit du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort*, il établit le lien entre le saint esclavage et la médiation de Notre-Dame. Pour le cardinal, la vraie dévotion à Marie est le moyen pratique de vivre le dogme de *Marie Médiatrice*.



## 8. Marie Médiatrice et le dogme

Photo : R.P. Raymond, o.p., auteur du 8<sup>e</sup> chapitre, pp. 211 à 235.

Le fait de la médiation est bien établi par l'Écriture sainte, par la Tradition orale, par la Théologie, par l'exemple des saints et par le Magistère de l'Eglise. La liturgie, qui depuis le XX<sup>e</sup> siècle célèbre *Marie Médiatrice*, se fait l'écho de toute la Tradition. *Lex orandi, lex credendi* : la loi de la prière établit la loi de la foi. Tout autorise donc une proclamation dogmatique de *Marie Médiatrice*.

L'Eglise, selon la pensée de Pie IX, toujours attentive à garder et à défendre les vérités dont elle a le dépôt, n'y change jamais rien, n'en retranche rien, n'y ajoute rien. Mais portant un regard fidèle, discret

et sage sur les enseignements des anciens, elle recueille tout ce que l'antiquité y a mis, tout ce que la foi des Pères y a semé. Elle s'applique à le polir, à en perfectionner la formule, de manière que les anciens dogmes de la céleste doctrine en reçoivent l'évidence, la lumière, la distinction, tout en gardant la plénitude, l'intégrité, leur caractère propre, en un mot, de façon qu'ils se développent sans changer de nature, et qu'ils demeurent toujours « *dans la même vérité, dans le même sens, dans la même pensée* ». C'est ce qu'elle a fait pour le dogme de l'Immaculée Conception. Il lui reste à accomplir ce beau travail de ciselage au profit de *Marie Médiatrice*.



## 9. Marie Médiatrice et le concile Vatican II

Photo : R.P. François-Marie, o.f.m. cap., auteur du 9<sup>e</sup> chapitre, pp. 237 à 261.

Lors de la préparation du concile Vatican II, la médiation universelle de la très sainte Vierge Marie, dont la définition dogmatique avait été souhaitée expressément par trois cents évêques, a eu pour adversaire acharné le futur Paul VI. Le 20 juin 1962, le cardinal Montini fit cette déclaration : « *La proposition d'un nouveau titre, surtout celui de Médiatrice, à accorder à Marie très sainte, me paraîtrait inopportune et même damnable.* » Le futur pape Paul VI poursuivait : « *Il vaut mieux parler de la maternité spirituelle universelle de Marie très sainte, de sa royauté et de sa merveilleuse, très bénigne intercession, mais non de médiation* ». Devenu pape, il affirme, dans son discours du 29 septembre 1963 : « *Nous ne voulons pas faire de notre foi un motif de polémique avec nos frères séparés.* » Voilà qui est clair...

Pendant le concile, le Père Rahner, un théologien de la *Nouvelle théologie* condamnée par Pie XII, jouera un rôle déplorable. Ralph Wiltgen a fidèlement rapporté, dans son livre intitulé *le Rhin se jette dans le Tibre*, ce rôle néfaste du moderniste : « *Le point qu'il attaquait en particulier était l'enseignement du schéma sur la médiation de la très sainte Vierge Marie, et plus précisément le titre de Médiatrice de toutes grâces.* »

Selon le Père Congar, autre théologien de la *Nouvelle théologie* condamnée par Pie XII, le concile Vatican II ne gardera le terme de *Médiatrice* que pour des raisons diplomatiques : « *On ne pouvait pas éviter mediatrix. La façon dont on en parle est encore la plus discrète. Je crois vraiment qu'on a freiné, sinon stoppé, le mouvement effréné qu'avait favorisé Pie XII.* » Triste aveu...

Une *Note de l'Académie pontificale mariale internationale*, publiée en 1997, confirme que le Concile demeure la norme en mariologie : « *Il n'est pas opportun d'abandonner le chemin tracé par le concile Vatican II et de procéder à la définition d'un nouveau dogme. Le mouvement qui postule une définition dogmatique concernant les titres marials de Corédemptrice, Médiatrice et Avocate, ne se situe pas en droite ligne avec les orientations du grand texte mariologique de Vatican II.* »



## 10. Marie Médiatrice chez Mgr Lefebvre

Photo : Mgr Tissier de Mallerais, auteur du dernier chapitre, pp. 263 à 276.

Marcel Lefebvre a participé, le 1<sup>er</sup> novembre 1950, à la définition du dogme de l'Assomption en la basilique Saint-Pierre de Rome par Pie XII. L'archevêque de Dakar, en réponse à l'enquête préparatoire du cardinal Tardini le 26 février 1962, a été l'un des 311 évêques sur 2000 qui ont demandé que le concile Vatican II définisse dogmatiquement « *que la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, est médiatrice de toutes grâces* ».

Monseigneur Lefebvre, restaurateur du sacerdoce catholique, a spécialement médité le mystère de *Marie Médiatrice* dans la formation des prêtres. Dans son *Itinéraire spirituel*, il s'exprime ainsi : « *O Vierge immaculée, qui, par le privilège extraordinaire de votre Immaculée Conception (...) avez mérité d'être la Mère du Prêtre éternel, formez en nous le prêtre de Jésus-Christ et rendez-nous moins indignes de participer à son sacerdoce divin.* » C'est cette idée qu'il reprend à maintes reprises, par exemple dans les *Statuts* de sa Fraternité : « *Elle est aussi sous l'égide de Marie, Mère du Prêtre par excellence et par Lui Mère de tous les prêtres en qui Elle forme son Fils.* »



## Le Cœur Immaculé de Marie Médiatrice

Vierge pèlerine du district de France, couronnée à Fourvière le 8. XII. 2006.

**Réalisation** : Abbé Guy Castelain, F. S. S. Pie X. **Photos** : Collection Abbé Guy Castelain. **Citations** (sauf ES, n° 63) tirées du livre *Marie Médiatrice*. Pour commander le livre : Réf. : 21017. Prix : 19 € + 3,50 € de port. Clovis B.P. 88 91152 Etampes Cedex. ☎ 01.69.78.30.23. 📠 01.69.78.30.49. **Impression** : Team Rush, Lyon 6<sup>e</sup>. © 27 juin 2007.